

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

Référence : DEL_2023/06

Objet : Compte Administratif 2022

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@sicas.fr

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 3 Avril 2023.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait représenter les Budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

Considérant que Monsieur Paul FERAUD, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de l'ASA du Réal de Saint Rémy,

Il est proposé d'approuver les résultats du compte administratif 2022 de l'ASA du Canal du REAL de Saint Rémy ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		75 171,39 €		87 319,82 €
REALISATIONS	76 172,24 €	72 754,97 €	36 428,71 €	52 185,58 €
TOTAL	76 172,24 €	147 926,36 €	36 428,71 €	139 505,40 €
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022		71 754,12 €		103 076,69 €

Conformément à la loi, Monsieur FERAUD Paul se retire de la séance,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire

CLAPIER Jean Pierre

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

Date d'envoi au service de tutelle le

06/06/2023

06/06/2023